

De: **Bureau ESCALE (I)** bureau@escalesrh.fr
Objet: ESCALE / MAIRIE - Subvention, mise à disposition terrain, discrimination...
Date: 1 avril 2016 18:12

BE

À: MAIRIE St Remy L'honore mairie@saintremylhonore.fr, Jerome Vacher [REDACTED] Antoinette Bourrat [REDACTED] Bretecher [REDACTED] m, Julien Tison [REDACTED], MURIEL ROBIN [REDACTED] e.fr, Aymric DELESALLE ay [REDACTED] b.fr, corinne bourdon corir [REDACTED], M. NICOLAS JACOT CARMICHAEL cc [REDACTED], Gérard BUISSON g [REDACTED] r, Christian PAVESIS [REDACTED] Marie- Charlotte Luthier m [REDACTED], Catherine LAPIERRE c [REDACTED] Silvia Pinto [REDACTED] r, Jean-Luc Bienvault [REDACTED] fr, Patrick Ratel [REDACTED]

A Madame Robin
Copie : conseillers municipaux

Madame,

Par mail du 27/11/2015, la mairie nous rappelait, je cite : « je vous rappelle que pour toute question relative à l'organisation de manifestations par les associations, il convient de vous adresser directement à Mme Muriel ROBIN, adjoint chargé de la vie associative »

1) Par mails des 10 décembre 2015, 11 janvier 2016 nous vous demandons la réservation du terrain de sport pour l'organisation de notre vide grenier annuel dont ce serait la 21^{ème} édition.

Certes comme vous le confirmez Mme Bourrat nous a indiqué par un courrier stupéfiant du 11 février que la mairie organiserait elle aussi un videgrenier en septembre afin de générer des recettes

A ce jour nous n'avons pas de réponse sur la disponibilité du terrain pour le 04 juin.

2) Vous contestez la discrimination dont nous ferions l'objet.

Je vous confirme que le traitement fait à notre association qui pourtant travaille plus que tout autre association de notre village à l'intérêt général est discriminatoire.

Ainsi les non réponses à nos différents mails (cf mail du 24/03/2015), les disparitions de nos panneaux d'affichage, les interdictions faites au personnel communal notamment de dérouler les moquettes pour le téléthon, les restrictions d'horaires compliquant les opérations de décoration du gymnase pour le salon de Noel, l'absence de parution de l'association ESCALE dans le bulletin annuel l'essentiel en sont quelques illustrations attestés,

Par ailleurs je vous rappelle que depuis votre prise de fonction aucun convention d'occupation, aucun planning ne nous n'a été adressé et que les heures d'occupation des équipements municipaux en regard des multiples activités de notre association (tennis de table, taekwondo, loisirs créatifs, dessin/peinture, comite des fêtes) sont pour le moins justifiées par l'intérêt général de nos concitoyens.

Notez à cet égard que **la mise à disposition gracieuse d'équipements municipaux** qui ne seraient pas **justifiés par l'intérêt général** peut s'apparenter à une prise illégale d'intérêt si elle apporte à son décideur un avantage quelconque

La mise à disposition du terrain de sport au rugby club de Monfort s'est faite par décision unilatérale de Mme Bourrat. Or à ce jour les Saint Rémois n'en ont pas été informé et n'ont pu de facto bénéficier de cette nouvelle activité... En revanche les jeunes et moins jeunes footballeur de notre village ont découvert par surprise que les buts avaient été enlevés ...

Dans cette étrange mise à disposition il apparait que les enfants Bourrat, Delessale et Tison (enfant du maire et de conseillers municipaux) sont adhérents à ce club dirigé par le mari de Mme Reynier secrétaire comptable de la mairie de Saint Rémy l'Honoré...

3) Vous osez évoquer **l'envoi d'un mail en date du 4 janvier 2016 à l'adresse secretariat@escalesrh.fr pour justifier de la clôture du délai d'étude de demande de subvention. Comble de la mauvaise foi et mensonge éhonté vous indiquez de surcroit que c'est la seule adresse en votre possession.**

- Vous ne pouvez ignorer que la quasi totalité des échanges de mails avec l'association escale se font avec les adresses suivantes contact@escalesrh.fr, bureau@escalesrh.fr, conik@me.com (celle du président) ou florence.dziurzynski@sfr.fr (celle de la secrétaire).
- 95 % des mails qui vous ont été adressées proviennent de ces adresses (cf mail entre autre des 21/02/2016, 01/02/2016, 18/01/2016 10/12/2015, 13/09/2015, etc.....
- vous avez vous même adressé par exemple la demande de subvention 2015 en date du 02/03/2015 à contact@escalesrh.fr, et bureau@escalesrh.fr
- A lire le mail que vous auriez adressé à l'adresse secretariat@escalesrh.fr je constate aussi que les autres associations adressées l'ont été sur le mail personnel de leur président. Le mail du président d'ESCALE étant bien connu de vos boites mail vous ne pouviez l'ignorer
- Vous vous voudrez bien tenter de nous expliquer pourquoi ESCALE est la seule association à avoir fait l'objet d'un envoi jamais reçu au demeurant sur une boîte mail inusité depuis des mois....

- **A ce jour les subventions n'ont pas encore fait l'objet d'étude ni en commissions des finances ni au sein du conseil municipal. Sauf volante délibérée de votre part, elles peuvent donc toujours à cette heure être légitimement étudiées.**

Il vous appartient de corriger au plus tôt cette situation et je vous invite de nouveau (cf mail 10/03/2016) à nous transmettre le dossier de demande de subvention afin que notre demande puisse être étudiée...

Quant aux menaces et tentatives d'intimidation dont vous faites état je vous invite à relire nos mails, vous n'y trouverez nulle menace mais le souci légitime de notre association d'être traitée comme les autres par vos services.

Notez aussi que les robin 22@gmail.com et/ou robin@gmail.com, vos adresses mail sont utilisées indifféremment par la mairie et qu'il ne m'appartient pas de savoir laquelle de **vos deux adresses personnelles est la plus personnelle...**

A cet égard, je vous invite comme j'ai pu d'ailleurs le demander en conseil municipal à faire créer pour chaque conseiller municipal une adresse en @saintremylhonore.fr.... A ce jour seule Madame Bourrat s'est octroyée ce type d'adresse dans le silence de ces colistiers dont vous faites parties.

Vos pratiques et celle de Mme Bourrat sont scandaleuses.

A l'échelle d'un village comme le nôtre, elles nuisent au nécessaire vivre ensemble et contribuent à opposer les uns aux autres.

Faute de rétablir égalité et équité dans le traitement des affaires associatives vous nous réservons les suites judiciaires à donner aux différents points évoqués ci-dessus.

Dans l'attente de votre retour, je vous prie d'agréer, Madame, nos salutations associatives.

Pour le Bureau, Nicolas JACOT CARMICHAEL Président



www.escalesrh.fr

Le 25 mars 2016 à 21:42, Muriel Robin <muriel.robin22@gmail.com> a écrit :

Monsieur

J'accuse réception des courriels que vous m'avez adressés les 10/03/2016 à 22h37, 19/03/2016 à 16h12 et 20/03/2016 à 21h37. Les termes de ces derniers appellent les remarques suivantes de ma part :

1°) S'agissant de la décision relative au vide grenier que votre association souhaitait organiser le 4 juin 2016 sur le terrain de sport de Saint Rémy L'Honoré, je vous confirme la décision du Maire qui vous a été notifiée par courrier en date du 08/02/2016, vous informant qu' « à compter de 2016, le vide grenier sera organisé par la commune ».

2°) S'agissant de la « discrimination » dont vous prétendez que l'association dont vous êtes le Président ferait l'objet, je souhaite souligner que depuis les deux dernières élections municipales, la mairie, par mon intermédiaire, dans le cadre de mes fonctions d'adjointe à la vie associative, a toujours scrupuleusement veillé au traitement équitable de toutes les associations Saint Rémoises notamment dans l'attribution des infrastructures et équipements communaux.

Ainsi au vu de l'état des réservations des salles, il apparaît que, jusqu'à la décision que vous contestez, vos demandes de salle ont toujours été satisfaites et les équipements demandés mis à votre disposition. Je vous rappelle notamment qu'au cours de l'année civile 2015, la mairie a réservé et mis le foyer rural à la disposition de votre association à titre gratuit pour des événements ponctuels et divers les 20 janvier, 28 mars, 22 mai, 30 mai (+ stade)...., 19 et 20 septembre, 13 octobre et 05 et 06 décembre. Vous avez également bénéficié de la salle omnisports une demie journée le 14 novembre 2015 alors même que toutes les salles communales devaient être fermées et que d'autres manifestations et activités qui devaient s'y dérouler ont été annulées.

En outre, il apparaît, au regard du planning hebdomadaire d'occupation des salles établi à chaque rentrée scolaire, que votre association occupe les salles communales à hauteur de + de 22 heures par semaine sans que cette durée, qui est au demeurant la plus élevée, ou les créneaux horaires n'aient été remis en cause par la mairie depuis les dernières élections, ayant à cœur que les

Saint Rémois puissent pratiquer au sein de leur village les activités variées de leur choix. J'attire votre attention sur le fait que la mairie a été au cours de cette période à plusieurs reprises sollicitée par de nouvelles associations Saint Rémoises ou extérieures désirant développer de nouvelles activités au sein de notre village sans pouvoir y donner suite du fait de l'impossibilité de proposer un créneau horaire de mise à disposition des salles pouvant convenir.

Pour conclure sur ce point je profite de la présente pour vous rappeler que lorsqu'une des activités développées par votre association vient à être suspendue, changée ou arrêtée à titre définitif, il vous appartient d'en prévenir la Mairie dans les plus brefs délais (ex: activité du mardi au foyer rural qui aux dires de certains adhérents n'auraient plus lieu). Il en va de même pour les réservations ponctuelles du foyer rural. A titre d'exemple, la mairie a été empêchée de louer le foyer rural les 19 et 20 septembre dernier alors même qu'il y avait des demandes, la salle vous ayant été réservée mais n'ayant pas été occupée cet état de fait étant contraire aux intérêts des Saint Rémois, le foyer rural étant source de revenu pour la commune.

Il résulte de ce qui précède que vous n'êtes absolument pas fondé à prétendre que la mairie aurait une attitude discriminatoire et inéquitable en matière de mise à disposition des locaux communaux à l'association dont vous êtes Président.

3°) S'agissant enfin du dossier de demande de subvention, je vous informe que ce dernier vous a été adressé, par courriel en date du 4 janvier 2016, comme à toutes les autres associations ayant développé des activités à Saint Rémy l'Honoré, à l'adresse en ma possession secretariat@escalesrh.fr et dont j'ai toujours eu l'usage. Le dossier de demande de subvention a été par ailleurs publié sur le site de la Mairie. Le délai de retour était fixé au 15 février 2016. Ce délai est donc à ce jour forclus. D'autres associations ont récemment reçu la même réponse.

Pour conclure, je prends note **des menaces** et de la tentative d'intimidation que vous m'avez adressées au surplus sur ma boîte mail personnelle alors même que je vous en ai expressément interdit l'usage à plusieurs reprises. Je ne doute pas que ces propos et vos méthodes intéresseront certainement le juge que vous saisissez.

Muriel ROBIN
Adjointe au Maire
Chargée de la vie associative
et des affaires socio-culturelles
mairie@saintremylhonore.fr
muriel.robin22@gmail.com

